LAZARD
FRÈRES GESTION

Informations Clés pour l'Investisseur
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD LOW DELTA 12 MOIS

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS

FR0012222008 - Lazard Low Delta 12 Mois

Objectif et politique d'investissement

Classification de l'OPC : Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 1 an, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Euribor 1 an + 0,20%. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

Politique d'investissement : pour réaliser cet objectif de gestion la stratégie du FCP vise à organiser sur des périodes d'un an commençant pour la première période le 11/06/2018, jour de la reprise de la gestion financière du FCP par Lazard Frères Gestion SAS, le portefeuille du FCP en deux « poches » distinctes :
- une « poche obligataire » pour au minimum 90% de l'actif net. Cette poche sera majoritairement investie dans des obligations et des titres de créances négociables conférant une duration moyenne pour le Fonds comprise entre 0,5 an et 2,5 ans. La duration individuelle de chaque obligation ou titre négociable de cette poche ne pourra pas dépasser 3 ans. Cette poche aura une gestion peu active correspondant à un « portage » entre deux dates anniversaire. En cas de défaut d'un ou plusieurs titres présents en portefeuille, le gestionnaire déterminera le calendrier de cession du (ou des) titre(s) concerné(s) dans l'intérêt des porteurs. La société de gestion ne dépend pas exclusivement et mécaniquement des notations des agences mais recourt à sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit des titres entrant dans le portefeuille ;
- une « poche Actions Zone Euro » représentant au maximum 10% de l'actif net du FCP, gérée au travers d'OPC de cette classification.

Le portefeuille est composé d'obligations et titres de créances négociables à taux variables, fixes ou indexés émis ou garantis par un Etat européen, des entreprises ou des institutions financières. Les investissements portent uniquement sur des titres émis en Euro. Ces obligations pourront faire l'objet d'un swap de taux dans le but d'indexer le portefeuille sur son taux de référence. Ces obligations seront aussi bien de la catégorie investment grade (notées ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, que de la catégorie spéculative/high yield (notées ainsi par les agences de notation) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou encore des obligations non notées par une agence de notation.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir plus de 35% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis

Le gérant peut également investir dans des OPCVM ou FIA respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Comofi, monétaires, monétaires court terme, obligataires, fonds mixtes ou actions zone euro, de droit français ou européen jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.
Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds).
Le FCP peut également utiliser, dans la limite d'une fois l'actif net (sans surexposition), des futures sur taux et de change, des options sur taux, des swaps de taux et de change, et du change à terme à, sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux et de change. Le portefeuille peut également être investi en titres intégrant des dérivés à hauteur de 100% maximum de l'actif net.
Le Fonds ne sera pas exposé au risque de change.

Affectation des sommes distribuables :
Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Autres informations : Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.
L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 1 an.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

- 1 2 **3** 4 5 6 7 +

Explication de l'indicateur et ses principales limites :
L'exposition diversifiée au risques de taux et de crédit explique le classement de l'OPC dans cette catégorie.
Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

Lazard Low Delta 12 Mois

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année	
Frais courants	0,33%*

Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances	
Commission de performance	25% de la performance supérieure à l'Euribor 1 an +0,20%, plafonnée à 0,30%.
Montant de la commission de surperformance facturé au cours du dernier exercice :	0,3%

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

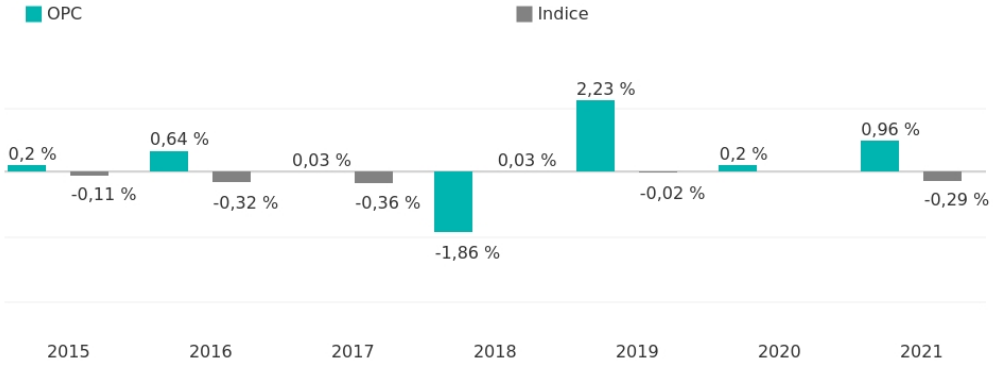

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC : 25/11/2014

Devise : EUR

Indicateur de référence :
Euribor 1 an + 0,20%
L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet www.lazardfreresgestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **20/06/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.